



2026 / 25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKOUZAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**Date de Convocation** :  
1<sup>er</sup> avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Election des membres du Bureau non vice-présidents

Le Président propose au conseil de procéder à l'élection des autres membres du bureau.

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Madame Annie RELIER, déléguée de la commune de Les Avanchers-Valmorel.

Madame Aurore BRUNOD, déléguée de la commune de La Léchère.

Et les déclare installées.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
24			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Jean Yves MORIN

Le Président,

André POINTET.

